

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-BERNARD du 28 NOVEMBRE 2022 à 21 h 10

Etaient présents : M. Bernard REY, Maire, Mme Emmanuelle CARGNELLI, M. Christophe COTTAREL, M. Marc SOLFOROSI, Adjoint au Maire.

MMES Claire ANDRIEUX, Sylvie CHASSAGNE, Brigitte FROMONT, Caroline PFLIEGER-LEGOUGE, Frédérique POINTON-SCHOENAUER, MM Jean-Claude LAMBERT, Florent PATIN, J-P PILLON, Frédéric VIENOT, Conseillers municipaux.

Absent(s) excusé(s): Jean-Pierre KLEIN (pouvoir donné à M. Bernard REY) Gilles BRIENS

Secrétaire de séance : M. Marc SOLFOROSI

Date de la convocation : 21 novembre 2022

Date de l'affichage : 21 novembre 2022

Le Procès-Verbal du conseil municipal du 24 octobre 2022 est approuvé à l'unanimité des présents.

I – Travaux Sécurité Routière

Les plateaux traversants de l'Avenue des Helvètes ont été préformés.

Les premiers enrobés seront faits dans la nuit du 1^{er} au 2 décembre. Une information sera faite dans les boîtes des riverains concernés, ainsi que sur panneau Pocket.

D'ici la fin de l'année le trottoir sera fait au niveau du Pressoir.

En début d'année, les chicanes seront posées pour une durée d'environ 6 mois.

M. J-P PILLON demande si le carrefour Fétans / Erables sera en priorité à droite. M. C. COTTAREL lui répond par l'affirmative.

Mme C. PFLIEGER-LEGOUGE demande si un passage piéton est prévu pour l'arrêt de bus situé au fond de l'Avenue des Helvètes. M. le Maire répond qu'une discussion peut s'engager sur ce point avec le département.

La problématique des coussins lyonnais est soulevée. Faut-il les doubler sur les deux voies ?

Mme C. ANDRIEUX souligne l'efficacité du feu clignotant. M. le Maire répond que c'est efficace s'il est équipé également d'un radar.

II – Point sur le legs Zinderstein

Le dossier est suspendu à la révision du legs par le Tribunal Judiciaire.

Ce dernier a rejeté la demande de révision de la commune. Le tribunal estime que le bailleur social Alliade est un promoteur. Le legs interdisant la vente du terrain à un promoteur, la vente est donc impossible.

Le projet va être repris et le montage juridique sera revu.

III – Point sur les travaux du chemin de halage

Les travaux ont avancé. Le revêtement est de l'ensablé.

En bas de la rue de la Saône : une partie est en pavés enherbés.

Aux endroits de giration des véhicules : un T en enrobé grenailé gris blanc sera réalisé.

M. J-P PILLON déplore que le week-end dernier des mini motos ont causé des nuisances.

M. le Maire indique que la signalétique sera rapidement mise en place, ce qui permettra verbaliser.

M. C. COTTAREL indique que le mobilier urbain en bas de la rue de la Saône sera posé en fin d'année. Les travaux sur St Bernard devraient se terminer avant la fin de l'année.

M. le Maire indique qu'un courrier des pêcheurs, remettant en cause l'arrêté du chemin de halage, a été reçu en mairie. Il rappelle que cet arrêté n'interdit pas de pêcher.

IV – Point sur les associations

M. F. VIENOT explique que le calendrier des manifestations 2023 est finalisé.

La plupart des associations ont déposé leur demande de subvention.

Les élus ont désormais décidé qu'il n'y aurait plus de subvention de versée (sauf pour l'US Formans, car une convention lie l'association à la commune) les élus prendront en charge les factures présentées.

V – INFORMATIONS DIVERSES

➤ Culture

- Expo photos et de peinture à l'Espace Chabrier du 3 au 11 décembre

- Jumelage culturel

Pour l'hébergement le week-end du 31/03 au 02/04 des personnes de Cornillon-sur-l'Oule, il manque un hébergement. Mme F. POINTON-SCHOENAUER fait appel aux élus pour proposer un hébergement.

- Projet scène ouverte

Ce projet est annulé. Le contexte financier actuel est compliqué. Il est nécessaire de trouver des partenaires.

➤ CCAS

Repas de Noël des Seniors prévu le vendredi 2 décembre 2022 à 12h au Mille Club.

Les colis seront distribués lors des permanences (les 10, 12 et 13/12)

➤ Animation

08/12 : Marrons chauds à 18h30 salle Chabrier. La bibliothèque sera ouverte à cette occasion.

➤ **Communication**

Le chemin de fer du prochain SBI sera affiché prochainement en salle de réunion pour relecture.

M. le Maire souhaite de belles fêtes à l'ensemble des conseillers municipaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.

Prochain conseil municipal : Lundi 16 janvier 2023 à 19 h 30

Vœux du Maire : 22/01/2023 à 11h au Mille Club

Signatures :

Bernard REY, Maire

**Marc SOLFOROSI,
Secrétaire de séance**